

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2021_0131

ARRÊTÉ

OBJET : AUTORISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT DE RACCORDEMENT A LA FIBRE OPTIQUE AU SQUARE DE NORMANDIE A NOISIEL (77186) DU 31 MAI 2021 AU 22 JUIN 2021

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la demande du 12 mai 2021 de la société FGC, sise 72 route de Longjumeau à BALLAINVILLIERS (91160),

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux de terrassement et d'enfouissement de raccordement à la fibre optique au square de Normandie à Noisiel (77186),

CONSIDÉRANT que la société FGC, sise 72 rue de Longjumeau à BALLAINVILLIERS (91160), est l'entreprise chargée des travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

ARRÊTE

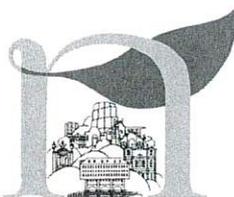
ARTICLE 1 : La société FGC, sise 72 rue de Longjumeau à BALLAINVILLIERS (91160), est autorisée à procéder aux travaux de terrassement et d'enfouissement de raccordement à la fibre optique au square de Normandie à Noisiel (77186) du 31 mai 2021 au 22 juin 2021.

ARTICLE 2 : Les travaux se dérouleront dans une tranche horaire comprise entre **8h00 et 17h30**.

La zone d'affouillement sera balisée. Ce balisage protégera celle-ci à chaque interruption de travail. La réfection du trottoir se fera avec des revêtements conformes à ceux existants et ne pourront être inférieurs à 1 mètre².

ARTICLE 3 : La circulation se fera d'une manière alternée et régulée par demi-chaussée pendant la durée des travaux par l'entreprise au moyen de feux tricolores. Le libre accès aux véhicules de secours sera maintenu pendant toute la durée du chantier.

1/3



VILLE DE NOISIEL

0131

Suite de l'arrêté n° ARR2021_

Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT DE RACCORDEMENT A LA FIBRE OPTIQUE AU SQUARE DE NORMANDIE A NOISIEL (77186) DU 31 MAI 2021 AU 22 JUIN 2021 »

ARTICLE 4 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier, qui sera délimité par des panneaux de signalisation.

Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière.

Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux **48 heures avant le début du chantier.**

ARTICLE 5 : La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux.

Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public.

ARTICLE 6 : La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel,
- La Société FGC,
- Le Service Communication,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 18 MAI 2021

Le Maire

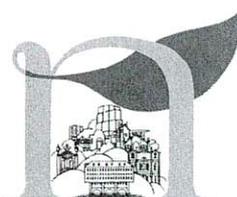
Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 20 MAI 2021

2/3



Envoyé en préfecture le 20/05/2021

Reçu en préfecture le 20/05/2021

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20210518-ARR2021_0131-AR

VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021_ **0131**

Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT DE RACCORDEMENT A LA FIBRE OPTIQUE AU SQUARE DE NORMANDIE A NOISIEL (77186) DU 31 MAI 2021 AU 22 JUIN 2021 »

Affiché en Mairie le	20 MAI 2021
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	20 MAI 2021
Notifié le	20 MAI 2021

3/3

